



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE
* * * * *



Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2)

Termes de référence pour le recrutement d'une firme pour appuyer la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture à mettre en place des zones d'émergence agricole spécialisées pour le secteur pêche et aquaculture

Juillet 2020

1- Contexte et justification

Le secteur de la pêche occupe une place prépondérante dans l'économie et la vie sociale de Madagascar. Il contribue à environ 7% du PIB National, apporte des moyens de subsistance à environ un million de personnes, et contribue à la sécurité alimentaire, nutritionnelle, et à la réduction de la pauvreté. Le secteur apporte plus de 100 000 emplois à Madagascar, essentiellement au niveau de la petite pêche, de la capture à la vente. Néanmoins, on note une exploitation souvent non durable des ressources halieutiques et une dégradation des écosystèmes sur une partie importante de la zone côtière et marine Malagasy.

D'autre part, Madagascar dispose d'atouts importants exploitables en termes d'aquaculture : 52.000 ha de tannes d'arrière mangroves dont 15.600 ha propices à l'aquaculture, 1.500 km² de lacs et lagunes d'intérêts halieutiques et 340 km² de rizières favorables à la rizipisciculture. L'aquaculture en eau douce dans la grande île est dominée par la pisciculture à petite échelle, aussi bien dans les régions centrales que côtières. L'aquaculture marine est, quant à elle, surtout connue par la crevetticulture, l'algoculture et l'holothuriculture. Si la crevetticulture est pratiquée par les grandes sociétés dont la production est destinée à l'exportation, l'algoculture et l'holothuriculture, par contre, concernent les communautés des pêcheurs côtiers pour l'aquaculture villageoise. En effet, il s'agit d'activités génératrices de revenus et alternatives à la petite pêche pour les communautés côtières.

Dans ce contexte, le Ministère en charge de la Pêche et de l'Aquaculture, qui est le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), met en œuvre le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien (SWIOFish2), depuis septembre 2017, pour une durée de 6 ans. Il a pour objectif d'améliorer la gouvernance des pêcheries prioritaires dans le cadre de sa composante 2, et d'appuyer l'adhésion des populations cibles à la gestion durable des pêcheries cibles et de promouvoir des activités économiques dans le cadre de sa composante 3.

Dans le cadre de son contrat-programme, et pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire et de l'émergence Agricole, le MAEP s'est fixé des objectifs mesurables et quantifiables sur une période de cinq ans, soit entre 2019 et 2023. Pour ce faire, une stratégie sur l'agrégation agricole a été mise en place avec la création de dix (10) Zones d'Emergence Agricole (ZEA) dont quatre zones pour l'agriculture, quatre pour l'élevage et deux pour la pêche, qui, non seulement servent comme modèles de production modernes mais, en plus, permettront d'optimiser les rendements au niveau des zones d'implantation. Ceci afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM).

Afin de continuer dans ce sens, le MAEP à travers sa Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) voudrait mettre en place de deux ZEA pour le secteur pêche et aquaculture. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du projet SWIOFish2, le MAEP prévoit le recrutement d'une firme pour l'appuyer à la mise en place des zones d'émergence agricole pour lesdits secteurs.

2- Objectifs

La mission de la firme consiste à appuyer la DGPA à mettre en place des zones d'émergence agricole spécialisées en pêche et aquaculture à Madagascar. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Procéder à la revue des documents de cadrage nationaux pouvant avoir un lien avec la mise en place des ZEA, et considérer l'ensemble des données et études disponibles, en cours et/ou en perspective ;
- Identifier les zones hautement potentielles pour la mise en place des ZEA pêche et aquaculture et en sélectionner deux (02), en priorisant les Zones Ultra Prioritaires (ZUP) (DIANA, Melaky, Analanjirofo) et les Zones Prioritaires (ZP) (Atsimo Atsinanana, Androy) du projet SWIOFish2 ;
- Elaborer deux (02) fiches de projet détaillées et concevoir le design adapté pour la mise en place de ces deux (02) ZEA pêche et aquaculture dans les sites choisis ;
- Elaborer une stratégie de mise en place des ZEA pêche et aquaculture à Madagascar.
- Proposer les textes réglementaires relatifs à la mise en place des ZEA pêche et aquaculture.

3- Principales tâches

La firme sera amenée à identifier les zones potentielles, proposer le mode de fonctionnement et de gestion, élaborer la stratégie de mise en place et faire les études de faisabilité nécessaires incluant les documents de sauvegardes. Pour cela, sans être exhaustives, ses principales tâches pour cette mission sont de :

- Procéder à la revue des documents de cadrage nationaux, prendre en compte le contexte actuel, considérer l'ensemble des études et de données disponibles, en cours et en perspective ;
- Répertorier les zones hautement potentielles pour la mise en place des ZEA pêche et aquaculture et en établir une cartographie détaillée ;
- Concevoir le design approprié pour les ZEA pêche et aquaculture : structure et mode de gouvernance et de gestion ;
- Identifier la cohérence et la synergie entre les différentes entités existantes appelées à travailler dans le cadre d'une ZEA pêche et aquaculture : autorités de gestion et de développement, de régulation et de contrôle, de promotion, etc ;
- Identifier et proposer les besoins en matière de planification de l'aménagement nécessaire, en construction d'infrastructures nécessaires ;
- Identifier et proposer les besoins en matière de recrutement nécessaire pour la mise en place proprement dite et l'opérationnalisation/mise en œuvre des ZEA pêche et aquaculture ;
- Identifier les modèles de collaboration et de partenariat de gestion possible, modèles de stratégie et plan d'actions marketing (promotion de la ZEA

pêche et aquaculture, méthodologie de ciblage de développeurs et d'investisseurs potentiels) ;

- Identifier les besoins en exploitation, gestion et maintenance : politiques d'entretien et de gestion des infrastructures, animation des activités professionnelles, sociales ou culturelles, approvisionnement des utilités, exploitation des installations de production, services de gestion des déchets, exploitation des installations de conditionnement d'eau de process et des effluents ;
- Identifier les bonnes pratiques internationales (analyse SWOT) et proposer les approches et les outils méthodologiques pertinents et appropriés en matière de pilotage, planification, mise en place, développement et gestion de ZEA pêche et aquaculture ;
- Modéliser et analyser l'impact économique attendu du projet d'implantation d'une ZEA pêche et aquaculture (business plan) ;
- Identifier les fonds ou financements probables pour la mise en place des ZEA pêche et aquaculture ;
- Elaborer un ou des projet(s) de textes (arrêté ou décret) utiles et relatifs à la conception, la mise en place et l'opérationnalisation/mise en œuvre des ZEA pêche et aquaculture ;
- Elaborer les termes de référence (TDR) sur les études préalables à la mise en place de la ZEA pêche et aquaculture : évaluation stratégique environnementale et sociale des zones définies, étude sur la conception détaillée des infrastructures nécessaires, etc ;
- Identifier les équipes directement impliquées dans le processus de mise en place de ZEA pêche et aquaculture ;
- Identifier les besoins en formation, proposer et réaliser le plan de formations par thèmes identifiés en assurant le transfert de compétences en matière de mise en place et développement de ZEA pêche et aquaculture. Elaborer la stratégie de mise en place des ZEA pêche et aquaculture à partir de toutes les analyses effectuées.

4- Résultats attendus de la prestation

Les résultats attendus se résument comme suit :

- Le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture dispose d'une stratégie de mise en place et de développement d'une ZEA pêche et aquaculture ;
- Le Ministère en charge de la pêche et de l'aquaculture dispose d'une cartographie nationale bien précise des zones hautement potentielles pour les ZEA pêche et aquaculture ;
- Des orientations et conseils stratégiques adaptés, en matière technique, juridique, financière sont disponibles en vue de la mise en place, du développement et de la gestion de ZEA pêche et aquaculture à Madagascar ;

- La cohérence et la synergie entre les différents organes et entités impliquées (parties prenantes) dans le cadre de mise en place de ZEA pêche et aquaculture sont en évidence ;
- Les TDR rédigés sur les études préalables à la mise en place des ZEA pêche et aquaculture tiennent compte des meilleures pratiques internationales.

5- Livrables et calendrier

Le consultant remettra les livrables ci-après :

Livrables	Durée
<p>Un rapport de démarrage, incluant la méthodologie adoptée et le chronogramme d'intervention détaillée, à l'issue de la réunion de démarrage avec l'équipe de la DGPA et du projet SWIOFish2</p>	15 jours après la réunion de démarrage
<p>Un rapport intermédiaire qui devra intégrer les éléments ci-après, et ce conformément au chronogramme et sans être exhaustif :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ stratégie de mise en place et de développement d'une ZEA pêche et aquaculture (structure et mode de gouvernance, pilotage, programme d'activités, planification,...) ; ○ guide sur les orientations et conseils stratégiques adaptés, en matière technique, juridique, financière en vue de la mise en place, du développement et de la gestion de ZEA à Madagascar ; ○ les stratégies sur les modes d'acquisition, de fonctionnement et de gestion de ZEA pêche et aquaculture, sur le développement d'infrastructures, sur la politique de promotion/marketing des ZEA ; ○ la cartographie des zones fortement potentielles pour le développement des ZEA pêche et aquaculture ; ○ plan détaillé avec design d'un ZEA pêche et aquaculture prototype, adaptable selon les zones d'implantations ; ○ plan de formations à réaliser pour les acteurs impliqués dans la gestion et la mise en œuvre des ZEA pêche et aquaculture, incluant la liste des participants, le calendrier de formation, les thèmes de formation, etc ; 	90 jours après le rapport de démarrage

<ul style="list-style-type: none"> - Fiches de projet détaillées de la conception jusqu'à l'opérationnalisation des deux ZEA pêche et aquaculture incluant : la liste détaillée des activités à effectuer, le chronogramme d'exécution, les besoins (humains et matériels) et la budgétisation prévisionnelle y afférente ; - Les TDR sur les études préalables et les recrutements nécessaires, entre autres : <ul style="list-style-type: none"> o études d'impact environnemental et social de la mise en place d'une ZEA pêche et aquaculture ; o études sur la conception détaillée des infrastructures nécessaires au niveau d'une ZEA pêche et aquaculture ; o assistant technique pour accompagner et appuyer la DGPA dans la mise en place d'une ZEA pêche et aquaculture. o etc. 	
<p>Un rapport d'atelier de validation des documents présentés par la firme</p> <p>Une document stratégique global de mise en place des ZEA pêche et aquaculture à Madagascar ainsi que son plan d'action ou plan de mise en œuvre.</p> <p>Les projets de textes réglementaires relatifs à la mise en place, le fonctionnement et le mode de gestion d'une ZEA pêche et aquaculture ;</p>	<p>Au plus tard 20 jours après la tenue de l'atelier de validation du document</p>
<p>Un rapport final</p>	<p>Au plus tard 20 jours après les commentaires du Ministère en charge de la Pêche</p>

6- Durée et autres modalités de travail

- La prestation doit s'étendre sur une période maximum de huit (08) mois, entre le début du contrat et la remise du dernier livrable.
- Le calendrier détaillé et l'échéance de chaque étape et livrable seront proposés dans la proposition technique de la firme.
- La firme travaillera en étroite collaboration avec le projet SWIOFish2 et les Direction Techniques concernées du MAEP et structures déconcentrées, et tout autre administration/entité nationale et locale.

7- Qualifications requises

La firme devra justifier d'une expérience nationale et/ou internationale en matière de mise en place, de développement de zones économiques (zones industrielles, zones économiques spéciales (ZES), zones d'émergence agricole (ZEA), etc), ayant déjà exécuté au moins trois (03) missions similaires à Madagascar, et/ou en Afrique et/ou dans l'Océan Indien, ou dans des pays ayant un contexte économique comparable à Madagascar. Le prestataire mettra à disposition l'ensemble du personnel nécessaire à la mise en œuvre des activités. En effet, la firme devra soumettre au minimum les profils des personnels clés suivants :

- Un chef de mission de formation universitaire de niveau minimum Bac+5, dans le

domaine du Management ou Gestion ou Finances ou Economie ou Business Administration ou autre domaine pertinent avec la mission, avec une expertise de dix (10) années au minimum en relation avec l'analyse sectorielle, faisabilité économique et commerciale/légale, projections de demande et transactions ZES et/ou PPP ;

- Un expert environnemental et social, de niveau minimum Bac+5, dans le domaine environnement et ressources naturelles, ou discipline apparentée ; ayant au moins cinq (05) années d'expériences générales dans le domaine des zones économiques spéciales, des zones franches d'exportation, ou des zones ou parcs industriels ;
- Un analyste financier, spécialiste en mesure de risque en investissement, de formation universitaire de niveau minimum Bac+5 en études socio-économiques ou autres disciplines connexes ; ayant au moins cinq (05) années d'expériences générales dans le domaine des zones économiques spéciales, des zones franches d'exportation, ou des zones ou parcs industriels.
- Un expert, spécialiste en socio-économique de la pêche et de l'aquaculture, ayant une formation universitaire de niveau minimum Bac+5 en sciences halieutiques et de l'aquaculture, ou discipline connexe, avec de préférence une haute spécialisation en pêche et aquaculture industrielle.